

Convention de Service d'Achat Centralisé

Accord-cadre n° 2020-038

ACQUISITION D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES PRE-ADMISSIONS A DISTANCE

ENTRE D'UNE PART ¹:

« NOM » [Si GHT, établissement support] :

« SIRET » :

Représenté par son directeur ou son représentant

Ci-après « **le signataire** »

Le signataire agit pour le compte du (ou des) bénéficiaire(s) listé(s) en annexe.

ET D'AUTRE PART :

Le Groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP Resah)

SIRET : 130 005 010 00025

Représenté par son directeur général, Monsieur Dominique LEGOUGE ou son représentant

Ci-après « **le Resah** »

Vu l'article L. 2113-2-2°) du code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du GIP Resah approuvée par l'arrêté interministériel du 13 juin 2017 et notamment son article 2 aux termes duquel le Resah peut agir en tant que centrale d'achat ;

Vu l'accord-cadre n°2020-038 relatif aux prestations d'acquisition d'une solution logicielle de gestion administrative des pré-admissions à distance passé sur le fondement de l'urgence impérieuse en application de l'article R. 2122-1 du Code de la commande publique tenu du contexte d'urgence sanitaire causé par la présence et la propagation très rapide du virus Covid-19 et de la finalité cette solution dédiée spécifiquement à la gestion administrative à distance des dossiers d'admission.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET

Par la présente convention, **conclue à titre gratuit**, le signataire demande au Resah, agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique, de mettre à disposition l'accord-cadre n° 2020-038 relatif aux prestations d'acquisition d'une solution logicielle de gestion administrative des pré-admissions à distance, destiné au(x) bénéficiaire(s) mentionné(s) en annexe de la présente convention.

Elle vise également à définir les conditions dans lesquelles le(s) bénéficiaire(s) peut/peuvent exécuter l'accord-cadre conclu entre le Resah et le titulaire.

¹ Le signataire et les bénéficiaires ne peuvent être que des établissements publics de santé et des établissements de santé privés d'intérêt collectifs devant faire face à un afflux de patients nécessitant la mise en place rapide de modes de régulation amont.

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

- Signaler toute anomalie dans l'exécution de l'accord-cadre ;
- Mettre à la disposition du Resah tous les éléments et informations nécessaires au suivi de la bonne exécution de l'accord-cadre ;
- Respecter vis-à-vis du titulaire de l'accord-cadre mis à disposition, l'exclusivité de ses commandes à compter de la date de début d'exécution précisée dans l'annexe à la présente convention ;
- Assurer l'exécution de l'accord-cadre conformément à ses dispositions contractuelles, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 de la présente convention qui seront réalisés par le Resah ;
- Préserver la confidentialité des informations dont il pourrait avoir connaissance, sous réserve des dispositions relatives au droit d'accès aux documents administratifs prévus par le code des relations entre l'administration et le public.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DU RESAH

Le Resah s'engage à établir tous les actes juridiques portant modification de l'accord-cadre (avenant, certificat administratif et résiliation) et à les mettre à disposition des bénéficiaires.

Le Resah s'engage à accroître en continu la qualité du service qu'il rend au signataire et au(x) bénéficiaire(s) à travers le suivi de leur satisfaction.

ARTICLE 5. DUREE ET DATE D'EFFET

La présente convention prend effet dès sa signature et prend fin au terme de l'exécution du dernier bon de commande tel que définie en annexe.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION FINANCIERE

Le signataire ne verse aucune contribution financière au Resah au titre de la présente convention.

ARTICLE 7. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679.

Chacune des parties s'engage notamment, concernant les traitements de données à caractère personnel dont elle est responsable, à effectuer les formalités requises, à assurer la sécurité et la confidentialité des données et à respecter les droits des personnes concernées.

Le Resah n'est nullement responsable de traitement, co-responsable de traitement ou sous-traitant dans le cadre de la réglementation relative au traitement des données à caractère personnel.

La présente convention a été établie en un exemplaire original conservé par le signataire et une copie conservée par le Resah.

Fait à Paris, le (ne pas remplir)	
Pour le signataire, Son représentant	Pour le Resah, Le directeur général, Dominique LEGOUGE, ou son représentant

La convention peut être signée grâce à un certificat de signature électronique.

Dans ce cas, les documents sont à envoyer à l'adresse mail de la région des bénéficiaires :

Auvergne Rhône-Alpes : centrale-achat-aura@resah.fr

Bourgogne-Franche-Comté : centrale-achat-bfc@resah.fr

Bretagne : centrale-achat-bretagne@resah.fr

Centre-Val de Loire : centrale-achat-cvl@resah.fr

Corse : centrale-achat-paca-corse@resah.fr

Grand Est : centrale-achat-grandest@resah.fr

Hauts-de-France : centrale-achat-hdf@resah.fr

Ile de France : centrale-achat-idf@resah.fr

Nouvelle Aquitaine : centrale-achat-na@resah.fr

Normandie : centrale-achat-normandie@resah.fr

Occitanie : centrale-achat-occitanie@resah.fr

Outremer : centrale-achat-outremer@resah.fr

Pays de la Loire : centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr

Provence Alpes Côte d'Azur : centrale-achat-paca-corse@resah.fr

En cas de signature manuscrite, les documents sont à envoyer à :

Resah - Centrale d'achat, 47 rue de Charonne, 75011 Paris

REEMPLIR AUTANT D'ANNEXES QUE DE BENEFICIAIRES

Nom de l'organisme Bénéficiaire	
SIRET	

Contacts ²	Référent(e) Cellule des marchés ³	Référent(e) technique
Civilité		
Nom		
Prénom		
Fonction		
Téléphone		
Mail		

Date de début d'exécution souhaitée : 25/03/2020 <i>Si vous souhaitez une date de début d'exécution plus tardive, merci de la préciser dans cette case</i>	Date de fin d'exécution souhaitée : 17/08/2020 Si vous souhaitez une date de fin d'exécution anticipée, merci de la préciser dans cette case

² Les noms, prénoms et adresses de messagerie personnelles recueillis dans le cadre de ce formulaire sont conservées et traitées dans un fichier par le GIP Resah afin d'être réutilisées pour vous adresser des informations sur les marchés du Resah et ses actualités. Pour les besoins d'exécution du marché, **elles peuvent être transmises au titulaire du marché**. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez adresser une demande à GIP Resah, à l'attention du délégué à la protection des données, 47 rue de Charonne, 75011 Paris.

³ **Seul destinataire par email du lien de téléchargement des pièces du marché. Il est recommandé d'indiquer une adresse email collective pour anticiper les absences en cas de notification éventuel d'un avenant au marché**